



Moury Construct SA : Règlementation en matière de transparence

Ans, le 11 juillet 2023 (17h40)

Conformément aux dispositions du Titre II de la Loi du 2 mai 2007 et de l'Arrêté Royal du 14 février 2008 relatives à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé, Moury Construct SA communique ci-dessous les informations concernant le seuil de déclaration ainsi que les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote.

Les statuts de Moury Construct SA prévoient un seuil statutaire de 3 %, en sus du seuil légal de 5 % et des multiples de ce seuil légal.

Suite à l'augmentation du capital en nature du 30 juin 2023, le capital de Moury Construct s'élève à vingt-cinq millions deux cent quarante-quatre mille sept cents euros (25.244.700 EUR) et est représenté par quatre cent mille cinq cent quatre-vingt-cinq (400.585) actions de capital toutes égales entre elles sans désignation de valeur nominale.

Par conséquent, les données relatives au capital et aux titres conférant le droit de vote se présentent comme suit :

<u>Dénominateur</u>	<u>Nombre</u>	<u>Droits de vote y afférents</u>
Actions ordinaires	400.585	400.585
Total		400.585
 Total du capital	 € 25.244.700	

FIN DU COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Moury Construct SA
Rue des Anglais 6A
B-4430 Ans
Tél : 04/344 .72.11
E mail : investisseurs@moury-construct.be Site : www.moury-construct.be